



Communiqué de presse

Paris, 13 septembre 2017

Élimination de l'effet dilutif de l'opération Shareplan 2017

Dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AXA (Shareplan 2017)¹ et afin d'en éliminer l'effet dilutif, AXA a conclu ce jour une convention de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement aux termes de laquelle AXA s'engage à racheter ses propres actions pour un montant maximum de 492 100 000 euros, conformément aux termes de son programme de rachat d'actions², en vue de les annuler.

Le prix par action à payer par AXA sera calculé à partir de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes des actions sur une période de 20 jours de bourse débutant le 14 septembre 2017 et correspondant à la date d'ouverture de la période de fixation du cours de référence des actions à émettre dans le contexte de l'opération Shareplan 2017. Les opérations de rachat par le prestataire de services d'investissement dans le cadre de cette convention cesseront au plus tard le 11 octobre 2017.

A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 165 000 collaborateurs au service de 107 millions de clients dans 64 pays. En 2016, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 100,2 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 5,7 milliards d'euros. Au 31 décembre 2016, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 429 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :

Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85
François Boissin : +33.1.40.75.39.82
Aurore Chaussec : +33.1.40.75.96.20
Mathias Schvallinger : +33.1.40.75.39.20

Relations actionnaires individuels : +33.1.40.75.48.43

Relations presse : +33.1.40.75.46.74
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80
Jean-Baptiste Mounier : +33.1.40.75.46.68
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :
axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :
axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre les résultats réels et ceux indiqués dans ces déclarations. Vous êtes invités à vous référer à la Partie 4 « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants, susceptibles d'influer sur les activités d'AXA. AXA ne s'engage d'aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, événements futurs ou toute autre circonstance.

¹ L'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe AXA (Shareplan 2017) a été approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 26 avril 2017. Veuillez-vous reporter au communiqué de presse en date du 25 août 2017 pour plus d'informations relativement à l'opération Shareplan 2017.

² Le programme de rachat d'actions d'AXA a été approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 26 avril 2017.